

III. – MARCHÉS PASSÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

Ce document concerne les achats de réactifs, consommables et prestations connexes de laboratoire, y compris les matériels et équipements nécessaires à la mise en œuvre de réactifs (au sens de dispositifs médicaux destinés au diagnostic *in vitro*, cf. I.2.1).

III.1. Déroulement chronologique de la passation des marchés

Ci-dessous, nous présentons un schéma simplifié adapté à l'achat de produits de diagnostic *in vitro*.

Actuellement, les seuils sont définis en hors taxes au niveau européen, et en toutes taxes en France.